

15ème législature

Question N° : 43887	De M. Dino Ciniéri (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Prise en charge des enfants accidentés à l'hôpital	Analyse > Prise en charge des enfants accidentés à l'hôpital.
Question publiée au JO le : 01/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 10/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Dino Ciniéri appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question n° 36021 posée sous la XIIe législature et restée sans réponse. Le 16 mars 2004, le député ligérien Jean-François Chossy a en effet appelé l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de l'admission des enfants à l'hôpital à la suite d'un accident. S'agissant d'enfants qui ne sont pas en âge d'exprimer leur douleur alors qu'ils ont subi un choc violent, l'honorable parlementaire estimait qu'il serait souhaitable qu'ils soient pris en charge dans les meilleurs délais par un service pédiatrique adapté et spécifiquement formé à la gestion des enfants. Il souhaite savoir si l'actuel Gouvernement prévoit des mesures en ce sens.